

## PROMESSE DE GARANTIE POUR LES SERRES ET LES PANNEAUX ALVÉOLAIRES DE VITAVIA

E. P. H. Schmidt & Co. GmbH

Nous accordons une garantie de **15 ans** sur les serres achetées chez nous et une garantie de **10 ans** sur nos panneaux alvéolaires dans le champ d'application territorial de l'Union européenne et de la Suisse. Le délai de la garantie commence à la date de la facture correspondante et n'est pas prolongé par d'éventuelles livraisons de remplacement.

La garantie sur nos serres couvre exclusivement la **construction et le cadre**. La garantie ne couvre pas les autres composants livrés tels que les joints, les pièces en plastique et les clips à ressort. De même, la garantie ne s'étend pas à nos fondations ni à nos accessoires complémentaires de serre.

La garantie de nos **plaques alvéolaires** s'étend exclusivement à leur résistance aux intempéries. Elle n'est valide qu'en relation avec l'achat d'une de nos serres.

Les conditions fondamentales pour bénéficier de la garantie sont la présentation d'une preuve d'achat ainsi que le montage dans les règles de l'art et l'entretien conforme aux instructions de montage et au plan de vitrage pour les panneaux alvéolaires. La garantie s'annule en cas de nouvel assemblage.

Par ailleurs, cette garantie ne couvre pas les défauts et les dommages dus indirectement ou directement :

- phénomènes naturels exceptionnels (notamment charges de neige supérieures à 25 kg/m<sup>2</sup>, charges de vent supérieures à la force 8, fortes chutes de grêle)
- emplacement inadapté (par exemple exposé à des vents ou à une chaleur particulièrement intenses)
- des modifications structurelles apportées par le consommateur
- un ancrage insuffisant de la serre
- un nettoyage incorrect des panneaux alvéolaires avec des produits chimiques nocifs (par ex. produits de nettoyage à forte teneur en tensioactifs, tels que les nettoyeurs pour vitres, les produits anti-mousse, etc.)
- une installation incorrecte des panneaux alvéolaires, en particulier en cas de rayures et de tensions ou en cas d'utilisation de colles ou de mastics incompatibles et/ou en cas d'alignement incorrect de la surface coextrudée UV
- des changements de couleur
- une faute principalement imputable à l'acheteur

En cas de réclamation fondée à laquelle s'applique notre garantie, nous choisirons d'effectuer soit une livraison de remplacement des pièces à échanger soit un remboursement du prix d'achat correspondant. Le cas échéant, l'envoi des pièces de rechange se fait alors à nos frais. Toute autre responsabilité comme par exemple pour le démontage ou le montage des pièces réclamées ou livrées ultérieurement ainsi que pour tout autre frais annexe n'est pas l'objet de cette garantie.

Le recours aux droits de garantie accordés est gratuit. Cette garantie n'entraîne aucune restriction des droits légaux en cas de défaut (§§ 437 et suivants du Code civil allemand).



### E.P.H. Schmidt & Co. GmbH

Grossistes et fabricants  
de l'équipement de jardin

Höfkerstr. 30  
44149 Dortmund

### Contact:

T +49 231 941655-0  
F +49 231 941655-99  
info@eph-schmidt.de  
www.eph-schmidt.de

### Directeurs:

Dieter Schmidt  
Oliver Schmidt  
Dr. Thomas Schmidt  
Michael Surmann

### Siège social à Dortmund

Tribunal d'enregistrement Dortmund, section B,  
Registre du commerce 23694  
Numéro d'identification fiscale :  
DE 125 130 126  
ILN : 40 05717 00000 4